Image not found or type unknown

Succession de mon gd pere

Par **Jerome legendre**, le **19/03/2018** à **19:41**

Bonjour
Mon gd pere vient de mourir. Il etait veuf.
Il a deux fils dont mon pere. Mon pere est décédé. Il n y a donc que moi et mon oncle comme heritier.
Je n ai pas de frere et soeur.
Ma question est :
Quel est le pourcentage des droits de succession pour moi? Suis je considéré comme premier ordre ou second ordre?
Merci pour vos precieuses reponses

Par **youris**, le **19/03/2018** à **20:44**

bonjour,
vous héritez de votre grand père en représentation de votre père décédé, les droits de successions qui vous seront appliquées, seront ceux qui auraient été appliquées à votre père (abattement de 100000 e).
salutations

Par **Jerome legendre**, le **19/03/2018** à **20:50**

Merci bcp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés